

**WIERS/LEERS**

**Deux poètes picards lauréats**

Deux poètes de notre région viennent d'être récompensés à La Louvière. Jean-Marie Kajdanski (Wiers) obtient le prix de la Ville de La Louvière pour son recueil « Vint à l'aveuglète/Au hasard du vent », édité par la Société de Langue et de Littérature wallonnes (Liège). André Leleux (Leers-Nord) a reçu le prix du Centre culturel pour son manuscrit « Points d'vue/ N'impêche », qui sera édité par la Maison de la culture de Tournai, avec des illustrations de Ghislain Dubois. Nous présenterons prochainement ces deux ouvrages. ■

**◆ MONT-SAINT-AUBERT**

**Festival musical**

À l'occasion de son 115e anniversaire, la Royale Harmonie « La Trinité » de Mont-Saint-Aubert organise un événement musical dont voici le programme :

- ce samedi 22 septembre en l'église paroissiale : à 19 h le « Koor Crescendo » de Rollegem et à 20 heures l'« Harmonie Démocratique » de Mouscron.

- ce dimanche 23 septembre, en la salle paroissiale (rue Geo Libbrecht) : festival avec à 12 h un concert apéritif par la R. Harmonie La Trinité de Mont-Saint-Aubert. Durant l'après-midi, les amateurs apprécieront la Fanfare Union Musicale de Maulde (15 h 15), l'Ensemble Musical du Plat d'Or de Vezon (16 h 30), et la R. Union des Fanfares Sainte-Cécile de Moulbaix (17 h 15). Entrée gratuite les deux jours.

**◆ PECQ**

**Cercle horticole**

La dernière conférence de l'année aura lieu ce samedi 22 septembre à 17 h à la maison communale de Pecq. M. Belaabidia présentera les cultures sous abri. Tombola gratuite habituelle.

**◆ ANTOING**

**l'apéro du bourgmestre**

Le dimanche 30 septembre, dès 10 h 30, le bourgmestre Bernard Bauwens vous invite à son 11e apéritif. Celui-ci se déroulera dans la grande salle du Scaldis, place du Préau à Antoing. Bienvenue à tous. Tous les bénéfices seront reversés au Centre des jeunes d'Antoing.

**PÉRUWELZ**

**Portes ouvertes au poste de secours**

Le poste de secours de Péruwelz, au numéro 13 de la rue Castiau, ouvre ses portes ce samedi 22 septembre.

Avec, dès 8 h et jusqu'à 12 h, une marche gratuite proposée sur des distances de 6 et 12 km. À partir de 11 h, un stand « Les gestes qui sauvent » consacré aux premiers secours accueille le public ainsi qu'une exposition de véhicules et de matériel. Des structures gonflables sont prévues pour les enfants.

Un concert apéritif de la Royale fanfare de Chièvres devrait mettre en appétit les visiteurs que l'on attend nombreux autour d'un barbecue trois viandes avec frites et crudités. Le coût est de 15 € avec l'apéritif, le café et le dessert et le repas est à réserver au 0479 36 52 75.

Pour les enfants, une formule saucisse crudités frites plus dessert est proposée à 10 €. À 14 h, on attaque les grandes manœuvres avec des démonstrations liées aux missions de prévention et d'intervention. À 14 h et 17 h, on apprend com-



Comment dégager une personne coincée sous un véhicule...

ment intervenir face à une friteuse en flamme. À 18 h, on découvre comment réagir contre un feu de chalet. Entre-temps, les professionnels expliquent, à 15 h, les gestes qui peuvent sauver une personne coincée sous

un véhicule et, à 16 h, comment on procède à une désincarcération.

Pour les téméraires, un baptême de l'air est proposé mais il faut, pour embarquer, avoir participé à la tombola. Et il

s'agira, pour les heureux gagnants, d'un cadeau d'une valeur de 300 €. Enfin, buvette et petite restauration resteront ouvertes toute la journée. ■

Miland

> 0478 79 19 66

**PÉRUWELZ**

**Senior Focus pour les plus de 65 ans**

Ce samedi, de 9 h à 11 h 45, le conseil consultatif communal des aînés distribue des boîtes « Senior Focus » à l'hôtel de ville.



Les boîtes « senior focus » et le macaron à poser sur le frigo.



Le CCCA a « décidé de proposer aux personnes de plus de 65 ans résidant dans l'entité un « Senior focus », une boîte remplie de documents reprenant des renseignements indispensables aux services de secours en cas

d'urgence médicale ou de disparition. Ce concept né au Canada est déjà proposé par la zone de police du Borinage. Il s'agit d'une boîte

aux couleurs vives contenant les caractéristiques physiques de la personne, les numéros de contact avec la famille et le médecin traitant, les maladies communes et les traitements suivis. Les services de secours auront ainsi les éléments indispensables à une prise en charge rapide. » La boîte est à conserver au frigo et un macaron apposé sur la porte du frigo en indiquera la présence aux intervenants. Les 450 boîtes « Senior Focus » préparées par le CCCA sont disponibles ce samedi à l'accueil de l'hôtel de ville. Par la suite elles pourront y être retirées sur présentation de la carte d'identité. La boîte est bien sûr gratuite. ■

Miland

> 069 25 40 30.

**LEUZE-EN-HAINAUT**



**Vert et bleu pour célébrer les Guides**

Après la rentrée scolaire, c'est au tour des Guides de l'unité Saint-Pierre de Leuze de faire revivre leurs locaux tous les samedis après-midi.

La petite centaine de membres s'est retrouvée le 15 septembre afin d'organiser un énorme goûter de rentrée, précédé de la traditionnelle messe célébrée par le doyen.

L'unité des guides de Leuze est toujours à la recherche d'animateurs pour des enfants de 5 à 17 ans ainsi que des chefs d'unité pour reprendre les rênes de ceux qui finissent cette année leur mandat.

> 0494 04 97 28

**BRUGELETTE** Conseil communal

**Convention avec Pairi Daiza : des remous**

La salle du conseil communal était comble, ce jeudi soir. L'avenant à la convention entre Pairi



indiquet-il. Je ne comprends pas pourquoi nous devrions voter ce point maintenant, à un mois des élections. Je ne vois pas où est l'urgence ? » Selon le bourgmestre, « l'urgence vient du fait que la commune mise

convention en faveur de Pairi Daiza et la Commune a retenu l'attention de tous.

Comme nous l'annoncions dans notre édition de jeudi, le point relatif à la convention entre la commune et le parc Pairi Daiza a suscité de vives réactions des conseillers communaux, mais aussi de l'assemblée, réunie en masse pour l'occasion. Le point était à peine entamé que le collectif citoyen Pays Vert-Brugelle a brandi plusieurs pancartes sur lesquelles on pouvait lire « Pairi Daiza, décision à la nouvelle majorité », ou encore « Démocratie oui, combines non ».

Ce point largement débattu, portait sur le montant que le parc animalier Pairi Daiza versera à la commune dans les années à venir. « Il s'agit d'un avenant à la convention signée en décembre 2010, qui n'a pas d'impact négatif sur les finances communales, au contraire, indique le bourgmestre André Desmarlières. Cet avenant a pour effet de faire passer la contribution du parc de 275 000 € à 295 000 € en 2018. À partir de 2019, le montant passera à 350 000 €. Le terme de cette convention sera reporté au 31 décembre 2024. » Cet avenant prévoit également le versement par le parc de nouvelles taxes liées aux hébergements qui seront construits prochainement par Pairi Daiza. Ces taxes ne sont pas prévues par la convention de 2010.

La tension est montée d'un cran lorsqu'André Desmarlières a indiqué avoir reçu une lettre d'Yvan



Moreau, l'administrateur délégué de Pairi Daiza, datée de la veille du conseil. Certains conseillers se sont d'ailleurs étonnés de ne pas avoir pu prendre connaissance de cet écrit avant la tenue du conseil. « Dans cette lettre, le parc nous indique que si le terme de la convention n'est pas porté à 2024, cela mettrait la commune dans l'impossibilité de percevoir la taxe de séjours, dont le règle-

ment a été signé le 29 mai 2017, après l'annonce par le parc de son intention de construire une offre de séjour à ses visiteurs, poursuit le bourgmestre. Ne pas approuver cet avenant priverait la commune de 20 000 € en 2018 et bien plus à partir de l'an prochain. »

#### Des réactions à foison

Tous les conseillers y sont allés

de leurs commentaires, à commencer par l'écologiste Xavier Coenen. Ce dernier s'est interrogé sur l'habilitation de Christel Lemaire à voter ce point (voir cadrée) et le non-respect du terme de la convention initialement fixé. « Le terme de la convention avait été fixé à décembre 2019, dans le but de permettre à la prochaine majorité de reconduire ou non cette convention,

mais pas que la commune puisse être privée d'une grosse somme d'argent. Ce point concerne un avenant d'une décision déjà existante. Il n'a pas d'impact négatif sur les finances et la future majorité peut revoir la convention n'importe quand, avec un préavis de six mois. » Considérant qu'il aurait été préférable de se cantonner au terme initialement convenu, à savoir 2019, Écolo s'est opposé à ce point.

Jean-Marie Bauduin (LM-cdH-PS) a « regretté les pressions reçues par le parc ». « Je trouve que l'on ne doit pas s'engager pour la prochaine majorité. Il vaudrait mieux signer cet avenant au mois de novembre, après les élections. » Le conseiller s'est abstenu sur ce point, au même titre que GR et le MCB.

Isabelle Liégeois (LM-cdH-PS) déplore également le timing choisi pour la signature de cet avenant. « Approuver cet avenant six mois plus tôt ou six mois plus tard aurait été plus judicieux. Toutefois, je ne suis pas contre ce partenariat avec le parc. Il ne faut pas partir dans l'affrontement, mais je pense que nous devons rester vigilants. Il faut être attentif au fait que le parc respecte ses engagements. Il faudrait également organiser des réunions plus souvent, afin d'anticiper les projets de Pairi Daiza. Je plaide pour un réel partenariat, ponctué de réunions permanentes avec la commune. »

Les débats ont été clos par un mot de bourgmestre. Selon lui, « la guerre ne mène à rien. Nous avons tout intérêt à nous serrer les coudes pour garantir l'avenir de Brugelle. » LM-cdH-PS et Martine Sculier ont approuvé le point. ■ P.F.

## C. Lemaire : conflit d'intérêts ?

Xavier Coenen, Écolo, a interrogé la majorité, quant à l'habilitation de Christel Lemaire à voter le point relatif à l'avenant à la convention entre le parc Pairi Daiza et la commune. Rappelons que la conseillère est tenue par un contrat de travail avec le parc. Ce lieu d'ailleurs été le théâtre de plusieurs présentations de listes, comme celle des communaux, liste sur laquelle la conseillère figure pour le prochain scrutin. « L'estime qu'il y a un conflit d'intérêts, insiste Xavier Coenen. Christel Lemaire ne peut pas voter, car elle est employée par le parc. » Le bourgmestre, dont la liste a également été présentée au parc, ne s'est pas opposé au vote de la conseillère, estimant « qu'elle n'était pas actionnaire de Pairi Daiza ». Christel Lemaire a approuvé le point ; les communaux ont soutenu sa position.

« La discussion de cet avenant dure depuis plus d'un an et demi, indiquent les communaux dans un communiqué. Nous regrettons que les dirigeants de la commune aient tant traîné avant de la faire passer au conseil. Ce manque de bonne gestion met tout le monde dans l'urgence, favorisant ainsi un climat de suspicion malsain sur d'éventuelles intentions électoralistes. Cette lenteur n'est pas pour apaiser les tensions autour des projets du parc. Au contraire, ils sont attisés inutilement en ne donnant pas le temps nécessaire pour bien apprécier les avantages que cette convention apporte aux habitants. » ■ P.F.

grettons que les dirigeants de la commune aient tant traîné avant de la faire passer au conseil. Ce manque de bonne gestion met tout le monde dans l'urgence, favorisant ainsi un climat de suspicion malsain sur d'éventuelles intentions électoralistes. Cette lenteur n'est pas pour apaiser les tensions autour des projets du parc. Au contraire, ils sont attisés inutilement en ne donnant pas le temps nécessaire pour bien apprécier les avantages que cette convention apporte aux habitants. » ■ P.F.

## Sentiers supprimés : Écolo tique

Deux points inscrits à l'ordre du jour concernaient la suppression de sentiers inutilisés, aux abords du parc Pairi Daiza.



Quatre sentiers situés aux abords du parc doivent être supprimés.

Daiza et de trois autres situés sur des parcelles appartenant au parc, indique André Desmarlières. Entretien des sentiers que l'on pratique, c'est très bien. Vouloir rouvrir des sentiers qui ne servent pas, ça ne sert à rien. Un sentier qui sert, s'entretient de lui-même car on y passe. Ici les sentiers dont il est question ne

sont plus empruntés par les piétons. Les supprimer ne va nuire en rien aux gens qui vont se promener. » Les conseillers ont été invités à se prononcer sur la suppression de ces chemins.

Xavier Coenen, Écolo, a décidé de s'abstenir sur l'un des deux points. « Le sentier situé entre la rue de l'Abbaye et la rue de Wespellières était une possibilité de voirie douce de se rendre à l'abbaye, affirme-t-il. C'est dommage, donc je m'abstiendrai pour ce point. Je pense aussi que pour le parc, comme pour la commune, il est toujours intéressant d'avoir un maillage de sentiers et une cartographie à jour des sentiers potentiellement utilisables. Dans ce cas-ci, les sentiers permettent la liaison entre les villages, ainsi que le parc avec les villages. » Le conseiller Écolo a approuvé le second point, au même titre que tous les autres conseillers. ■ P.F.

**Verre de l'amitié**

**Votre magasin de tissus au mètre et de fils à tricoter**

# Tu couds Je tricote

**NOUVELLE ADRESSE**

Rue Albert Delcambre n°11 à Kain  
Près du Carrefour Market  
Tél. 069 84 02 42 - 0495 68 20 43

**OUVERTURE**  
de notre nouveau magasin  
samedi 22 & dimanche 23 SEPTEMBRE  
de 9h à 18h

**-10%**  
sur tout le magasin (sauf mercerie) jusqu'au 29/09

Ouvert non-stop  
Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 18h  
Samedi de 9h à 12h  
Ferme mardi et vendredi  
 Paiement par carte accepté

\*Sauf sur mercerie.